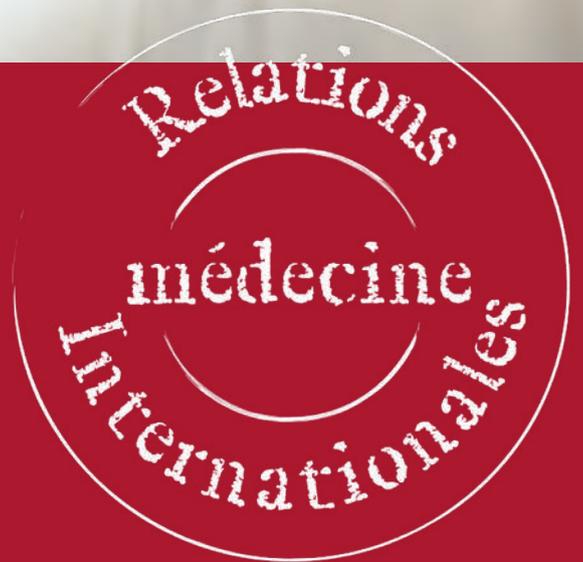




GUIDE DES CHERCHEURS INTERNATIONAUX





DEMANDE DE VISA

Pour demander un visa à l'Ambassade de France dans votre pays d'origine, vous aurez besoin d'une convention d'accueil signée par le Service des Relations Internationales. Envoyez-nous par [mail](#) le document « *Demande de convention d'accueil* » signé par votre unité d'accueil. Vous pouvez le [trouver ici](#).

À votre arrivée en France, vous devez confirmer votre séjour sur <https://administration-etrangers-en-france>. Si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour, vous pouvez consulter [ce site](#).



LOGEMENT

Si des places sont disponibles, nous pourrions vous proposer des chambres pour quelques mois (10 mois max si votre séjour débute en septembre). Ces chambres se trouvent à Paris. Le loyer mensuel varie de 550 à 700 euros pour les chambres de la Cité Internationale : <https://www.ciup.fr/> <http://www.adele.org>.

Pour louer votre logement, vous aurez besoin d'un garant. Vous pouvez passer par Garantme qui propose une assistance client en Anglais : [offre](#).

Si vous avez 30 ans ou moins, vous pouvez faire une demande de garant gratuit VISALE : <https://www.visale.fr/>.

Vous pouvez trouver ici des logements pour des séjours courts ou longs : studapart / <http://www.fuaj.org/>.

AIDE AU LOGEMENT

Si vous louez un appartement/une chambre étudiante, vous êtes éligible aux aides au logement de la CAF. Le montant que vous recevrez dépend de la surface et du type de logement que vous occuperez. Pour plus d'informations : <https://www.caf.fr>.

FORMALITÉS D'ACCUEIL

Lorsque vous emménagerez, vous devrez remplir un état des lieux et payer un premier mois de loyer ainsi qu'une caution. N'oubliez pas de demander une preuve de paiement du loyer. Vous aurez besoin de ce document pour ouvrir un compte bancaire, acheter votre pass annuel de transport, recevoir les aides au logement...

VOTRE DÉPART

3 mois avant votre départ, vous devez envoyer une lettre à la réception (pour les résidences étudiantes) pour les avertir de votre départ. Ils pourront ainsi effectuer une dernière visite des lieux et vous rendre votre caution.

ASSURANCE

ASSURANCE HABITATION

Si vous louez une chambre, il est obligatoire de l'assurer. Vous pouvez trouver des informations ici : <https://access.ciup.fr>.

ASSURANCE SANTE

Si vous êtes employé par une institution française, vous serez automatiquement couvert par l'assurance maladie française. Vous recevrez un certificat contenant vos données personnelles (attestation vitale) ainsi que votre carte d'assurance maladie (carte Vitale).

Si vous n'avez pas reçu votre carte Vitale, le médecin vous fournira un formulaire qui se nomme « feuille de soins ». Vous devrez l'envoyer à votre caisse d'assurance maladie (CPAM) pour vous faire rembourser.

Si vous êtes toujours employé par une institution de votre pays, vous devrez souscrire à une assurance maladie privée. Vous devez être couvert par une assurance maladie afin qu'elle rembourse vos frais médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales et rapatriement ainsi qu'une assurance responsabilité civile qui vous couvre dès votre premier jour passé en France.

PRENDRE RENDEZ-VOUS CHEZ LE MEDECIN

Si vous avez besoin de voir un médecin pendant votre séjour en France, il existe des plateformes en ligne comme Doctolib (<https://www.doctolib.fr/>) sur lesquelles vous pouvez facilement prendre un rendez-vous avec le médecin de votre choix.

Cependant, faites attention parce que les praticiens généralistes français sont divisés en deux catégories :

- **Secteur 1** : prix fixes des consultations, entièrement remboursé par la sécurité sociale.
- **Secteur 2** : praticiens qui sont libres de fixer le prix de la consultation au delà de la somme remboursée par la sécurité sociale

NUMÉROS D'URGENCE GRATUITS

18

Sapeurs-pompiers : pour les situations qui nécessitent une intervention rapide.

15

SAMU (ambulance) : pour les urgences médicales

17

Police : pour signaler un problème grave qui nécessite une réponse immédiate de la police.

112

Urgence générale européenne : Si vous êtes victime ou témoin d'un accident en Europe.



COMPTE BANCAIRE

Pour ouvrir un compte bancaire, vous aurez besoin des documents suivants :

- Pièce d'identité (passeport etc.)
- Attestation de domicile (bail, quittance de loyer...)
- Votre Visa

Lorsque vous ouvrirez un compte bancaire, vous recevrez une carte bancaire. Vous devrez demander un carnet de chèque ainsi qu'un RIB (informations bancaires) qui sera nécessaire pour mettre en place les virements automatiques etc.

**La liste de documents peut varier selon l'institution.*



TRANSPORTS PUBLICS

Pour vous déplacer dans la région parisienne, le service de transports de la RATP propose différentes options (bus, métro, RER, tramway). Vous pouvez acheter des tickets à l'unité (à partir de 1.90€), des tickets pour la journée, pour la semaine etc. Vous pouvez acheter ces tickets aux guichets dans les stations de métro ou de RER. La région Île-de-France est divisée en 5 zones. Faites attention : certains tickets ne couvrent pas les 5 zones. Soyez particulièrement vigilants lorsque vous voyagez depuis/vers les aéroports de Roissy ou d'Orly, vous ne pourrez pas utiliser un ticket normal.

Vous pouvez aussi souscrire à un pass NAVIGO annuel : <https://www.ratp.fr>. Cela vous coûtera environ 700€ par an. Si vous êtes employé par une institution française, votre employeur vous remboursera 50% de votre pass annuel ou mensuel. Cet abonnement vous donne un accès illimité aux transports publics (pas de limite de zones). Si vous voyagez très souvent avec la RATP, cela pourrait vous revenir moins cher qu'un ticket mensuel.

Pour souscrire à un pass Navigo, vous devrez présenter :

- Photo d'identité
- Preuve de résidence (bail, quittance de loyer...)

LOISIRS

Il y a aussi de nombreuses activités à Paris. Vous pouvez visiter des lieux célèbres de la ville tels que Montmartre, Le Marais, Le Quartier Latin, etc., ou des musées comme le Louvre, le Centre national d'art et de culture Pompidou, le Panthéon, Notre-Dame, ou encore naviguer sur la Seine (avec les Bateaux Mouche ou les Vedettes du Pont Neuf par exemple).

Vous pouvez aussi visiter Paris avec les vélos en libre-service « Vélib » :

<https://www.velib-metropole.fr>

Vous trouverez ici des bons plans pour vous divertir (musées, expositions, théâtres etc.) :

<https://www.sortiraparis.com>

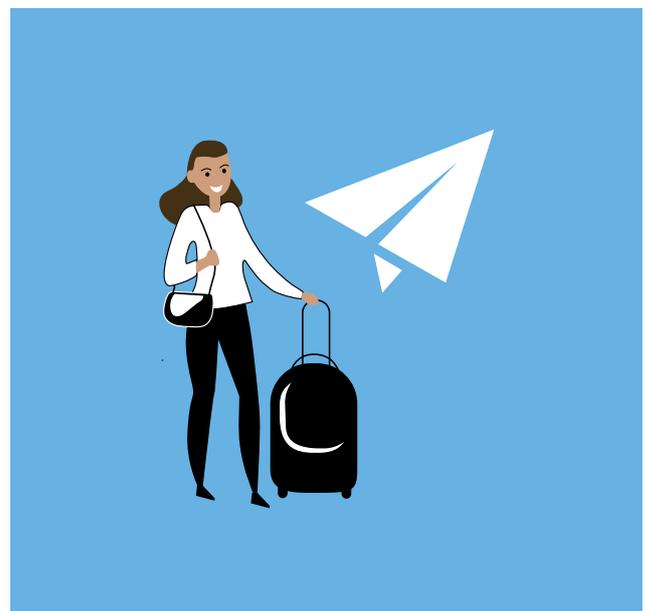
<http://www.pariscope.fr/>

Le site officiel de la région de Paris :

<https://www.visitparisregion.com/fr>

L'agenda culturel de la ville de Paris :

<http://quefaire.paris.fr/>





CONTACTS

medecine-international@sorbonne-universite.fr
sante.sorbonne-universite.fr

Tél. :+ 33 1 44 27 44 57

Faculté de médecine – Sorbonne Université
Bureau 8 - Rez-de-chaussée
91 boulevard de l'hôpital
75013 Paris – France

